

Nos Réf. : Env CV  
décision/ avenant au marché sans formalité préalable avec la société CULLIGAN

***Le Président,***

***Vu*** le Code général des collectivités territoriales, notamment son art. L. 5211-10,

***Vu*** la délibération en date du 15 janvier 2003 par laquelle le conseil communautaire l'a chargé, par délégation, « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services, y compris les marchés de maîtrise d'œuvre, dans une limite de 90'000 euros H.T. »

***Vu*** la décision n° 2004-06-11 encadrant les conditions de location - maintenance d'une fontaine à eau par la société CULLIGAN

***Considérant*** qu'il convient de définir les prix de consigne des bouteilles mises à disposition

**Décide**

**Art. 1** -Un avenant au contrat de location-maintenance d'une fontaine à eau froide et à eau tempérée est signé avec la société CULLIGAN.

Cet avenant précise les coûts de consigne des bouteilles mises à disposition par la société CULLIGAN dans le cadre du marché de location - maintenance d'une fontaine à eau.

**Art. 2** -Les prix unitaires de ce l'avenant n°1 sont les suivants :

- prix de dépôt d'une bouteille d'eau : 6.40 € HT/bouteille
- prix de reprise d'une bouteille d'eau : - 6.40 € HT/bouteille

**Art. 3** -Monsieur le Président, en vertu de la délibération du 15 janvier 2003 susvisée, est autorisé à signer l'avenant correspondant.

**Art. 4** -Monsieur le Directeur Général des Services et Madame le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision dont copie sera transmise à Monsieur le Préfet des Yvelines.

**Art. 5** -Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- ✓ Monsieur le Préfet des Yvelines,
- ✓ Madame le Comptable de la Trésorerie de Versailles,

Fait en 2 exemplaire, à Versailles, le 1 0 NOV. 2004

**Le Président,**



**Etienne PINTÉ**  
Député-Maire de Versailles

**Avenant n°1 au marché sans formalité préalable  
pour la location-maintenance d'une fontaine à eau  
et la fourniture de bonbonnes et gobelets**

**Entre :**

La SOCIETE CULLIGAN, dont le siège social est situé 2ter, Rue Pierre Curie, Rond-Point des Gâtines à PLAISIR (78 370)., représentée par Monsieur DENON, directeur, ci-après dénommé « le titulaire »

**Et**

La COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GRAND PARC, représentée par Monsieur Etienne PINTE, Président, ci-après dénommée « la collectivité »

Il a été convenu ce qui suit :

**Préambule**

La société CULLIGAN met à disposition de la communauté de communes du Grand Parc, 7 Rue des Chantiers, une fontaine à eau froide et à eau tempérée. Elle assure l'entretien (changement du kit sanitaire et/ou des filtres) selon la réglementation en vigueur. Elle fournit les bonbonnes et gobelets nécessaires à l'utilisation des fontaines et assure la reprise des bonbonnes vides.

**Article 1 : Objet de l'avenant**

Les bouteilles mises à disposition de la communauté de communes du Grand Parc par la société CULLIGAN sont des bouteilles consignées. Le présent avenant fixe le prix de cette consigne.

**Article 2 : Date d'effet et durée**

Le présent avenant prend effet à compter de sa signature et arrive à échéance dans les mêmes conditions que le marché principal auquel il se rattache.

**Article 3 : Décomposition du prix**

Le bordereau des prix unitaires est complété comme suit :

- prix de dépôt d'une bouteille d'eau : 6.40 € HT/bouteille
- prix de reprise d'une bouteille d'eau : - 6.40 € HT/bouteille

**Article 4 : Paiement**

Le paiement de la prestation est effectué au vu des factures et bons de commande correspondants.

**Article 5 : Autres dispositions**

Les autres clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

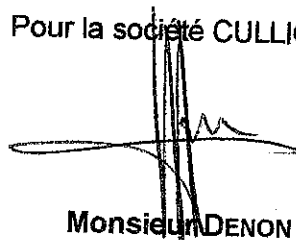
Fait à Versailles en deux exemplaires, le 10 NOV. 2004

Pour la Communauté de Communes  
du Grand Parc



**Monsieur PINTÉ  
Président**

Pour la société CULLIGAN



**Monsieur DENON  
Directeur**

*Culligan* YVELINES-HAUTS DE SEINE

2 ter, rue Pierre Curie (Rond-Point des Gâtines)  
78370 PLAISIR  
ACCUEIL ET COMMERCIAL ☎ 01 30 79 68 66  
Fax 01 30 79 68 69  
R.C. 669 804 858 - URSSAF 73378165001